

# LIVRET D'ACCUEIL

AU CP, ou pour les nouveaux inscrits



## École Élémentaire Vincent Boyer de la Giroday

Année scolaire 2023-2024

Chers parents,

Votre enfant va rentrer au CP ou il change d'école.

Voici votre livret d'accueil dans lequel vous trouverez toutes les informations utiles au bon fonctionnement de l'école.

**Coordonnées à conserver :**

Téléphone : **0262 53 40 76**

Mail : **[ce.9740342d@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740342d@ac-reunion.fr)**

Blog : **<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740342d/>**

Une réunion parents/ enseignants aura lieu très rapidement après la rentrée (sans la présence des enfants).

L'école élémentaire dure 5 ans, du cycle 2 (CP, CE1, CE2) au cycle 3 (CM1, CM2)

L'école VBG est composée de 19 classes et d'une ULIS. (Unité Localisée d'Intégration Scolaire, accueillant des élèves en situation de handicap) Les classes de CP et CE1 sont dédoublées et ont un effectif de 12 à 15 élèves.

## **Ce que votre enfant va apprendre au CP :**

### **Lecture, écriture et vocabulaire**

Grâce à la maternelle, votre enfant est bien préparé à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. En CP il apprend à lire 2 heures par jour. Il va lire de mieux en mieux tout au long de l'année et comprendre ce qu'il lit.

**Un conseil :** le soir à la maison, aidez votre enfant à faire sa lecture en décomposant les mots en syllabes si besoin. L'aider à faire ses devoirs l'aide à progresser et lui lire des histoires lui donnera le goût de la lecture.

### **Mathématiques :**

Au CP votre enfant va apprendre à compter jusqu'à 100, à décomposer les nombres en dizaines et unités et à faire de petits calculs ainsi que de petits problèmes.

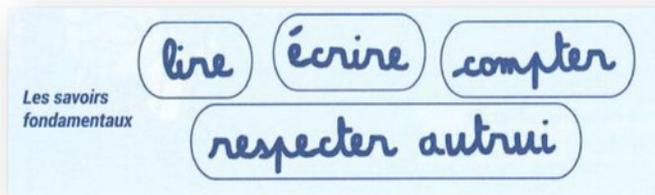
Votre enfant va apprendre ses tables d'addition puis de multiplication au CE1 : aidez-le à apprendre ses tables et il sera bien à l'aise en mathématiques !

### **Enseignement artistique :**

L'éducation artistique et culturelle développe la créativité et la confiance en soi des enfants. Deux heures par semaines sont dispensées à l'école : arts visuels et éducation musicale.

### **Education Physique et Sportive**

Le sport est un domaine essentiel par lequel l'enfant développe sa motricité, le goût de l'effort, l'équilibre, le respect des règles.



## **Suivre le travail de votre enfant :**

Au CP et au CE1 votre enfant passe les évaluations nationales en septembre et février. Elles permettent à l'enseignant de votre enfant de mieux adapter son enseignement aux élèves. Les résultats vous seront communiqués par son professeur lors d'une rencontre individuelle.

## **Les évaluations au quotidien :**

Elles permettent de faire le point sur les compétences acquises par votre enfant.

## **Les bilans : (Livret Scolaire Unique) :**

Une fois par trimestre ces bilans vous renseignent sur les acquis et les progrès de votre enfant et vous permettent de repérer les difficultés éventuelles.

## **Organisation :**

Préparez le sac de votre enfant avec lui la veille au soir. Vérifiez son matériel et ses devoirs même s'il est en CM2 !

Choisissez des vêtements pratiques, qui ne craignent rien.

Privilégiez les chaussures fermées pour qu'il puisse courir sans danger.

## Les 5 principes pour se sentir bien à l'école :

(pour tous les niveaux !)

- 1 - **Dormir suffisamment** (entre 9 et 11 heures par nuit) afin de favoriser un bon développement et une bonne mémorisation des acquisitions de la journée. Il est conseillé d'éviter les écrans, en particulier le soir et le matin avant de venir à l'école.
- 2 - **Manger équilibré** : Un bon petit déjeuner pas trop sucré permet de tenir jusqu'au déjeuner et d'être en forme pour bien apprendre.
- 3 - **Être en bonne santé** : avoir ses vaccins à jour, faire un bilan régulier chez le dentiste, faire vérifier la vue et l'audition en cas de doute. Un bilan est réalisé en Grande Section et l'infirmière passe refaire un point en CP et CE1. N'hésitez pas à la contacter en cas de besoin !
- 4 - **Faire une activité physique** : à l'école, votre enfant fera 3 heures de sport par semaine en moyenne mais n'hésitez pas à l'inscrire à une activité sportive ou à l'emmener marcher régulièrement pour avoir une bonne condition physique !
- 5 - **Être en confiance** : Les professeurs transmettent des valeurs essentielles : les principes de la vie en société, l'égalité fille / garçon, la lutte contre le harcèlement, la scolarisation des enfants en situation de handicap. N'hésitez pas à échanger avec votre enfant sur ces sujets. Nous vous invitons aussi à encourager votre enfant et à montrer votre intérêt pour ses apprentissages afin qu'il soit plus motivé.



Consultez la mallette des parents pour trouver plein de conseils  
afin de bien suivre la scolarité de votre enfant :

[mallettedesparents.education.gouv.fr](http://mallettedesparents.education.gouv.fr)

## **La rentrée :**

La rentrée aura lieu le **jeudi 17 août à 8h00**. Les élèves de CP seront accueillis dès 7h50 par leur professeur devant leur classe. Les parents de CP pourront **exceptionnellement** rentrer dans l'école à cette occasion pour déposer les effets et donner les renseignements nécessaires (cantine, garderie, transport scolaire, régime alimentaire, allergies éventuelles ...).

## **Les horaires de l'école :**

L'enfant est accueilli **dès 7h50**, le portail ferme à **8h**.

L'après-midi, l'accueil est à **12h50**, fermeture du portail à **13h00**.

Fin des cours à **15h30**.

La pause méridienne est de 11h30 à 12h50. Durant ce temps l'enfant qui mange à la cantine passe **sous la responsabilité du personnel de mairie**.

Avant 7h50 et après 15h30 l'enfant peut être pris en charge par un service de garderie (contacter le COASM : Tél : 06 92 76 61 47)

**Le respect des horaires est indispensable au bon fonctionnement de l'école. Des retards répétés pourront faire l'objet d'une procédure de signalement.**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie 7h – 7h50			Garderie 7h – 7h50	
Ecole 7h50 – 11h30			Ecole 7h50 – 11h30	
Pause méridienne 11h30 – 12h50			Pause méridienne 11h30 – 12h50	
Ecole 12h50 – 15h30			Ecole 12h50 – 15h30	
Garderie 15h30 – 17h30			Garderie 15h30 – 17h30	

A 11h30 et à 15h30 les enfants sont accompagnés au portail par leur enseignant. Il est de votre responsabilité de vous assurer que quelqu'un soit présent pour les récupérer. **En cas de retard les enfants vous attendront seuls devant la grille.**

Les enfants transportés sont pris en charge par l'accompagnatrice de bus. Les enfants inscrits à la garderie sont laissés aux bons soins des animateurs du périscolaire.

### **APC :**

En plus des 24 heures d'enseignement hebdomadaire, des **Activités Pédagogiques Complémentaires** peuvent être proposées par les enseignants selon les besoins des élèves, avec l'autorisations des parents.

## **Santé :**

Pour les enfants souffrant de maladies chroniques (asthme, allergies, intolérances alimentaires) il faudra mettre en place un **Protocole d'Accueil Individualisé**, signé par la directrice, le médecin de famille et le médecin scolaire pour que l'enfant puisse avoir accès à ses médicaments pendant le temps scolaire.

Les enfants malades et / ou fiévreux ne sont pas accueillis à l'école. Si la fièvre ou la maladie se déclare dans la journée, les parents sont contactés et pour venir récupérer leur enfant.

## **Alimentation**

Le goûter à l'école élémentaire est toléré, uniquement sous la forme de **fruits (secs ou frais) ou de compotes**. La seule boisson autorisée est l'eau.

## **Absence :**

La fréquentation scolaire est une obligation légale. Toute absence devra être signalée par téléphone au **0262 53 40 76** le matin même, puis justifiée par écrit dans le cahier de liaison à son retour à l'école. Au bout de 3 demi-journées d'absence sans justificatif écrit, un signalement sera transmis aux services compétents. Les enfants devant quitter l'école en cours de journée (rendez-vous médical) devront être récupérés par un adulte qui signera une décharge. Pour les sorties régulières (suivi orthophonique, psychomotricien, etc. ) nous aurons besoin d'une attestation de suivi.

## **Administratif :**

Le jour de la rentrée nous devons récupérer, si cela n'a pas déjà été fait :

- La fiche de renseignement
- L'attestation d'assurance (non obligatoire mais vivement conseillée)

Vous voudrez bien compléter la fiche de renseignement qui vous sera distribuée et signaler tout changement de numéro de téléphone, d'adresse ou d'adresse mail.

## **Coopérative scolaire :**

Cet argent sert à financer le petit matériel de la classe, le matériel nécessaire pour les projets et certaines sorties. La gestion de cet argent est contrôlée par l'Office Central de Coopérative à l'Ecole. Le montant pour l'année scolaire est fixé à **18 euros**.

## **USEP :**

C'est l'Union du Sport à l'Ecole du Sport Scolaire. C'est la première licence sportive de votre enfant. L'USEP organise des activités sportives sous forme d'ateliers pendant le temps scolaire et des sorties peuvent être organisées hors temps scolaire. Le montant de l'adhésion s'élève à **7 euros**. Pour que la classe soit considérée comme adhérente, au moins 80 % des enfants doivent avoir cotisé.

## **Conseil d'école et représentants de parents d'élèves :**

Des élections auront lieu au mois de septembre. Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école qui se réunit une fois par trimestre et dont font partie les enseignants et les représentants de la mairie. Le conseil d'école recueille les avis des parents et vote le règlement intérieur de l'école.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou des questions en lien avec ce livret ou tout au long de l'année, nous vous invitons à nous joindre soit par téléphone au **0262 53 40 76** soit par mail à l'adresse suivante : [ce.9740342d@ac-reunion.fr](mailto:ce.9740342d@ac-reunion.fr) ou encore à consulter le blog de l'école :

<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740342d/>

Scannez le QRcode pour accéder au blog →



## **Les dates de vacances scolaires :**

<b><u>Rentrée scolaire 2023</u></b>	<b><u>Jeudi 17 août 2023</u></b>
<b><u>Vacances après la 1<sup>ère</sup> période</u></b>	<b><u>Samedi 14 octobre 2023 au Lundi 30 octobre 2023</u></b>
<b><u>Vacances d'été austral</u></b>	<b><u>Mardi 19 décembre 2023 au Lundi 22 janvier 2024</u></b>
<b><u>Vacances après la 3<sup>ème</sup> période</u></b>	<b><u>Samedi 02 mars 2024 au lundi 18 mars 2024</u></b>
<b><u>Vacances après la 4<sup>ème</sup> période</u></b>	<b><u>Samedi 04 mai 2024 au mardi 21 mai 2024</u></b>
<b><u>Vacances d'hiver austral</u></b>	<b><u>Samedi 06 juillet 2024 au vendredi 16 août 2024</u></b>